

Autorisation de prendre et d'utiliser une photographie à des fins pédagogiques et éducatives

directives européennes du 24/10/1995, droit à l'information
sur l'usage de l'image et sur le type de traitement

Madame, Monsieur,

A chaque rentrée scolaire, il s'avère indispensable pour le collège de constituer une « planche » où figurent toutes les photographies des élèves d'une classe (ou d'un groupe), associées à leurs nom et prénom. Ces planches servent à tous les membres des différentes équipes pédagogiques.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent votre enfant est garanti. Vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ses photos si vous le jugez utile.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous nous autorisant ou non à faire des photos de votre enfant et à les imprimer.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le Principal



Erwan FRAUILLICH

✂ -----

à restituer avec le dossier d'inscription Formulaire : autorisation de prendre et d'utiliser une photographie

Madame, Monsieur :, responsables légaux de l'enfant

NOM - prénom : en classe de 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

autorise(nt) le Collège François Villon de Saint-Varent à :

- faire la photo de classe et le portrait de leur enfant pour le trombinoscope du collège
- demandent que leur enfant ne soit pas photographié(e)

Fait à, le

Signature des représentants légaux